

Société militaire fédérale

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **5 (1860)**

Heft 14

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

plus léger) ; b) la cheminée ; c) les capsules et leur poche ; d) la queue de culasse ; e) la baguette ; f) le tire-balle. On voit donc qu'il y a une diminution notable.

Le mécanisme du nouveau fusil étant un secret et le privilège spécial de l'inventeur, M. le capitaine pensionné Edmond Pistotnik, du régiment Prohaska-Infanterie, il ne peut pas être donné ici des détails ultérieurs.

L'art actuel de la guerre date de l'introduction des armes à feu et des troupes permanentes. Chaque siècle apporte son nouveau contingent, et comme tout se change et se perfectionne, il est réjouissant de penser que c'est de notre sein que sortira une invention qui dépassera toutes les autres.

Le capitaine Pistotnik est actuellement occupé, en suite d'ordres supérieurs, à appliquer son système aussi au pistolet de cavalerie.

Nous attendons avec impatience le résultat final de cette importante invention, espérant qu'elle sera mise en vigueur avant qu'une autre puissance nous devance.

Vienne, 20 juin 1860.

Signé, Chevalier Auguste de S....,
capitaine I. R.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la *Revue militaire suisse* s'efforcera de tenir ses lecteurs au courant de l'invention autrichienne, si phénoménale qu'elle a, d'après la description ci-dessus, toutes les apparences d'une gasconnade ou d'une mystification.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Le Comité genevois de la fête de 1860 aux sections de la Société militaire fédérale.

Chers frères d'armes,

Pour faire suite à l'appel qui vous a été adressé par le Comité central, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le programme de la fête qui aura lieu à Genève les 4, 5 et 6 du mois d'août prochain.

Les circonstances actuelles sont sans doute bien faites pour retremper le patriotisme de tous les Suisses, pour ranimer ce zèle et cet esprit de dévouement qui, chez eux, ne font jamais défaut au moment du besoin, pour rappeler enfin à chacun l'importance de nos institutions militaires, sur lesquelles reposent les premiers intérêts et l'existence même de la patrie. Aussi nous pouvons espérer qu'en ce moment, plus que jamais, vous viendrez en grand nombre à cette solennité et que notre position à l'extrême frontière sera pour vous une raison de plus d'y assister. Votre présence à Genève sera saluée avec joie et sera une fête non point seulement pour nous vos frères d'armes, mais aussi pour le peuple genevois tout entier. De notre côté, nous serons heureux de faire tous nos efforts pour vous recevoir dignement, et nous croyons pouvoir le dire, si quelque chose devait être au-dessous de nos intentions, ce n'est ni la cordialité, ni l'esprit fédéral, ni le dévouement à nos confédérés qui feront défaut dans la section de Genève.

Dans la conviction que vous répondrez nombreux à notre invitation, nous vous serrons la main, chers confédérés, et vous adressons notre salut fraternel.

Au nom de la section de Genève :
Le président du Comité d'organisation,
A. LINK, commandant.
C. BURNET, lieut., *secrétaire.*

PROGRAMME DE LA FÊTE

SAMEDI 4 AOUT.

1. A 4 heures, arrivée des sections. Un bateau spécial venant d'Ouchy et partant de Morges à 1 1/2 heures est destiné à prendre à son bord les officiers qui se rendent à Genève.

Le drapeau de la Société est salué par une salve de vingt-deux coups de canon. Le cortège se forme immédiatement au jardin du lac, lieu du débarquement, et se rend au jardin botanique, où le vin d'honneur est offert par les autorités cantonales.

2. Les cartes de fête seront distribuées sur le bateau à vapeur; elles pourront être également retirées au bureau du trésorier, soit par chaque membre individuellement, soit de préférence par les quartier-maîtres de chaque section. Les indications nécessaires aux logements seront données par la commission de réception, dont le bureau, ainsi que celui du trésorier, se trouvera à l'entrée du jardin botanique. Ces bureaux seront ouverts le samedi, de 3 à 10 heures du soir, le dimanche de 9 heures du matin à 9 heures du soir, et le lundi de 8 heures à 1 heure.

3. A 6 1/2 heures, réunion des délégués des sections dans la salle du Conservatoire botanique (1^{er} étage).

4. A 9 heures, ouverture du bal au palais électoral.

MM. les officiers des autres cantons sont invités à ce bal par le Conseil d'Etat de Genève.

DIMANCHE 5 AOUT.

5. De 9 heures à midi, réunion des armes séparées dans les locaux suivants :
Génie et artillerie : Salle des gravures au musée Rath.

Cavalerie : Salle du cabinet des médailles, bâtiment de l'Académie (Grande Rue).

Carabiniers et infanterie : Salle du Grand Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

Service de santé : Amphithéâtre de l'Académie (Grande Rue).

6. A 3 1/2 heures, rassemblement au Jardin des plantes, pour se rendre en cortège sur le lieu d'embarquement.

A 4 1/4 heures, départ en bateau à vapeur; promenade sur le lac, courses de régates, illuminations et feu d'artifice.

A 9 heures, concert public sur les deux rives, et réunion libre au local de la Société militaire (Rive).

LUNDI 6 AOUT.

7. A 6 heures, salves d'artillerie.

A 7 1/2 heures, le nouveau Comité central, ainsi que les membres de la Société, se réunissent dans la plaine de Plainpalais. Le Comité d'organisation de la fête conduit l'ancien Comité central au lieu de rassemblement, accompagné d'une escorte militaire.

Remise du drapeau au nouveau Comité; salve de vingt-deux coups de canon.

8. A 8 1/2 heures, déjeuner au palais électoral.

A 9 1/2 heures, départ pour le temple de Saint-Pierre.

Ordre du cortège :

Un détachement de chasseurs ;

La musique militaire ;

Les deux Comités avec le drapeau de la Société ;

Les invités ;

Les membres de la Société ;

Un détachement de chasseurs.

9. Les délibérations de la Société s'ouvrent, dans le temple de Saint-Pierre, à 10 heures.

Des places seront réservées pour les autorités et les invités.

10. Les délibérations terminées, le cortège se reforme dans l'ordre indiqué et accompagne le drapeau, qui sera déposé chez le président du Comité central.

11. A 5 heures précises, banquet au palais électoral.

Le premier toast est porté à la patrie suisse par le président du Comité central. X

Les orateurs doivent s'annoncer au président du Comité d'organisation.

12. Tous les officiers devront porter le brassard fédéral et se conformer à l'art. 14 du règlement.

Les signes distinctifs des comités et commissions sont les suivants :

Pour le comité central : un brassard rouge et blanc.

Pour les membres du comité d'organisation de la fête : un brassard rouge et jaune.

Pour les commissaires du bal : un brassard blanc.

Pour la commission de réception et logement : un ruban violet.

Pour la commission de police : » bleu.

Pour la commission des vivres et liquides : » rouge.

Pour la commission de décoration : » vert.

Pour la commission des finances : » orange.

Ce ruban est porté à la boutonnière.

Genève, le 30 juin 1860.

Le Comité d'organisation de la fête.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Une Société de secours mutuels vient de se constituer à Genève, en vue d'assurer l'assistance dont peuvent avoir besoin les orphelins et les veuves des soldats morts ou blessés au service de la patrie, soit que ce service ait lieu au cantonal ou au fédéral. Le comité fondateur de cette nouvelle institution a élaboré un projet de statut, puis a délégué quelques-uns de ses membres à Berne dans le but de solliciter en sa faveur l'appui de la Confédération. Ces délégués ont reçu, comme ils le méritaient du reste, un accueil très sympathique de la part du département militaire suisse. Le chef de ce département a promis de soutenir cette institution